

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2661

Lyon 1er - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association LUCI "Lighting Urban Community International", relative à la mise à disposition d'un local situé au 2e étage d'un immeuble sur cour sis 13 rue du Griffon à Lyon 1er - EI 01 122

Direction centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

<b>SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2661 - LYON 1ER - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL A TITRE GRATUIT, ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LUCI "LIGHTING URBAN COMMUNITY INTERNATIONAL", RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUE AU 2E ETAGE D'UN IMMEUBLE SUR COUR SIS 13 RUE DU GRIFFON A LYON 1ER - EI 01 122 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un local situé au 2<sup>e</sup> étage d'un immeuble sur cour situé 13 rue du Griffon à Lyon 1<sup>er</sup>, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 01 122, parcelle cadastrée AR 148, d'une superficie d'environ 56 m<sup>2</sup>, représentant le lot de copropriété n° 17, appartenant à son domaine privé.

L'Association LUCI « Lighting Urban Community International », créée en août 2002, a pour but de promouvoir la mise en valeur, par la lumière, des villes dans le monde et contribue, à ce titre, au rayonnement de la ville de Lyon.

Par convention en date du 22 juillet 2010, la mise à disposition à titre gratuit d'un local d'une surface d'environ 56 m<sup>2</sup> situé au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble susmentionné a été agréée par la Ville de Lyon et entérinée par la délibération n° 2010/2522 du 21 juin 2010.

Afin d'assurer la pérennité de ses activités et travaux, la Ville de Lyon souhaite continuer à apporter son soutien à cette association par le maintien de la mise à disposition dudit local à titre gratuit.

Il vous est donc proposé de mettre ledit local à disposition de l'Association LUCI « Lighting Urban Community International » à titre gratuit - hormis les charges et les fluides - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée d'un an renouvelable deux fois pour la même durée ; étant ici précisé que la valeur locative annuelle dudit local s'élève à la somme de 11 000 € outre charges et taxes.

Vu la délibération n° 2010/2522 du 21 juin 2010 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit - hormis les charges et les fluides – susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association LUCI « Lighting Urban Community International », concernant la mise à disposition d'un local situé

au 2<sup>e</sup> étage d'un immeuble sur cour sis 13 rue du Griffon à Lyon 1<sup>er</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée d'un an renouvelable deux fois pour la même durée, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférant.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY